

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *AR62* du 21 DEC. 2015

Modifiant l'annexe de l'arrêté n°328 du 11 juillet 2015
portant désignation des membres du Comité National d'Evaluation
des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
et des autres établissements d'enseignement supérieur

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu le décret Présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 Mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie Et Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

- Vu le décret exécutif n°10-36 du 5 Safar 1431 correspondant au 21 janvier 2010, fixant les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, notamment son article 7 ;

- Vu l'arrêté n°328 du 11 juillet 2015 portant désignation des membres du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur.

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté a pour objet de modifier l'annexe de l'arrêté n°328 du 11 juillet 2015, sus vise, portant désignation des membres du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur.

Art 2 : L'annexe de l'arrêté n°328 du 11 juillet 2015, est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art 3 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

21 DEC. 2015
Fait à Alger le :
Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

Annexe

Liste nominative des membres du Comité National d'Évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur

Au titre des enseignants chercheurs :

- M. MELLAK Abderrahmane Sciences et Technologies
- M. DJEBLI Mourad Sciences de la Matière
- M. HAMRI Nasr-eddine Mathématique et Informatique
- M. BAKI Chekib-Arslane Sciences de la Nature et de la Vie
- M. HADJAB Makhloufi Sciences de la Terre et de l'Univers
- M. KEDDI Abdelmadjid Sciences Economiques, de Gestion et Sciences et Commerciales
- M. SAMAR Nasreddine Droit et Sciences Politiques
- M. MILIANI Mohamed Lettres et Langues Etrangères
- M. MEZIANE Mohamed Sciences Humaines et Sociales
- M. BOUTALBI Bendjeddou Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- M. BENAÏSSA Tedjini Arts
- M. OUGHLICI Youcef Langue et Littérature Arabe
- Mme TIGZIRI Noura Langue et Culture Amazighes
- M. BACHIR BOUIADJRA Noureddine Médecine

Au titre des cadres dirigeants issus des secteurs Socio-Economiques ayant des relations de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur:

- M. LABED Sifeddine Ministère de la poste et des technologies de l'Information et de Communication
- M. AFRA Hamid Contre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment
- M. BELGACEM Mayouf Ministère de l'Energie
- M. TAGMIDA Malek CEIM/ Groupe SIM

Au titre des Compétences Algériennes exerçant a l'étranger :

- M. BENRAOUANE Sid Ahmed Ecole de Management Université Minnesota- USA
- M. CHABOUR Rachid Université de Metz - France
- M. ABENE Abderrahmane Université de valenciennes – France

Au titre du Conseil National Economique et Social :

- Mme BELGHANEM Chafika Conseil National Economique et Social